

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026801

HAL Id: hceres-02026801

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026801>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en Sciences maïeutiques

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Les programmes d'enseignement du *Diplôme en formation générale en sciences maïeutiques* (DFGSMa) suivent les directives des arrêtés du 28 octobre 2009 relatifs à la première année commune des études de santé (PACES) et du 22 mars 2011 relatif au DFGSMa. Le *DFGSMa* confère le grade de licence. Il est organisé en six semestres et validé par 180 ECTS (European Credit Transfert System).

Les enseignements de la première année commune aux études de santé (PACES) permettent de préparer, à l'Université de Poitiers, les concours d'accès aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique), ainsi qu'à la formation de kinésithérapeute. Il n'y a pas de faculté d'odontologie à Poitiers, les étudiants admis en rang utile poursuivent les études d'odontologie à l'Université de Nantes ou à l'Université de Bordeaux. L'université de Poitiers affiche pour la PACES une capacité d'accueil limitée à 1500 étudiants (1060 primo-entrants et 440 redoublants).

La PACES comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) et deux UE spécifiques : l'une est commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie, la deuxième est spécifique au cursus pharmacie. Les coefficients attribués à chaque UE diffèrent selon les cursus. Les étudiants peuvent s'inscrire à un, plusieurs ou tous les concours. Chaque cursus a son propre *numerus clausus* et son classement spécifique.

Les enseignements de PACES sont organisés à la Faculté de Médecine et de Pharmacie sur le Campus de Poitiers. Une délocalisation à Angoulême des enseignements de la PACES est envisagée pour la rentrée 2017. Les cours magistraux (CM) sont dispensés pour une moitié de la promotion en présentiel et enregistrés le matin, puis diffusés par vidéoprojection l'après-midi pour la seconde moitié de la promotion. Les cours enregistrés sont également mis à disposition sur l'intranet. Il n'y a pas d'organisation de travaux dirigés (TD) en petit groupe. Des passerelles vers les licences des mentions *Sciences de la vie* et *Physique-Chimie* de l'Université de Poitiers sont proposées aux étudiants reçus-collés (validation de 60 ECTS, non classés en rang utile aux concours choisis). Des réorientations pour les étudiants en difficulté sont proposées dès la fin du semestre 1 (S1) et après le concours.

L'Université de Poitiers a mis en place à la rentrée 2015 des passerelles expérimentales ouvertes sur dossier. L'une concerne l'accès en deuxième année de médecine, pharmacie ou maïeutique pour des étudiants ayant validé la deuxième année de licence *Sciences de la vie*. L'autre concerne l'accès en deuxième année de pharmacie pour des étudiants ayant validé la deuxième année de licence de *Physique-Chimie*.

Les deuxième et troisième années du *DFGSMa* (DFGSMa1 et DFGSMa2) confortent les acquis de PACES communs à toutes les professions de santé et apportent, par des enseignements magistraux, dirigés, pratiques et des stages, les connaissances et compétences de base en sciences maïeutiques en mettant l'accent sur la connaissance de la physiologie et avec pour objectif de donner aux étudiants une maîtrise de l'obstétrique normale. Elles préparent au *Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques* (DFASMa) qui permet l'accès à l'exercice professionnel par la délivrance du diplôme d'état de sage-femme.

Les enseignements se déroulent à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers et, pour partie, à l'école de sages-femmes au sein du CHU (centre hospitalo-universitaire).

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Le dossier fourni expose clairement les objectifs, les programmes et les modalités d'enseignement qui sont également présentées lors de séances d'information dans les lycées et journées portes ouvertes. Une réunion en amphithéâtre, organisée dès la rentrée, présente les modalités de fonctionnement de la PACES, le tutorat et les différentes étapes de réorientation éventuelle.

Les programmes, la répartition entre semestres des sept UE communes à toutes les filières, les ECTS associés et les modalités des épreuves (questionnaire à choix multiple -QCM et, pour l'UE Santé Société Humanité, le QCM et/ou les questions rédactionnelles en double correction) sont conformes à la circulaire du 21 novembre 2008 et l'arrêté du 28 octobre 2009. En revanche, il existe des différences importantes et non explicitées du nombre d'ECTS attribués aux UE en regard des heures d'enseignement en présentiel. Il est à noter que les heures d'enseignement des UE sont particulièrement élevées (supérieures voire très supérieures à 20h pour 3 ECTS). Il est également souligné que l'UE7 comporte un nombre important d'heures de cours dans le domaine de la santé publique au regard de ce qui est demandé par les textes réglementaires.

Pour pallier le manque de TD qui ne peuvent être organisés en raison d'un manque de locaux à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, des exemples d'exercices d'application pour chaque UE sont mis en ligne puis explicités en amphithéâtre. Aucun indicateur de suivi ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif.

L'organisation matérielle des épreuves du concours est décrite de façon détaillée. Les épreuves ont lieu sur un seul site permettant d'accueillir tous les candidats (environ 1300 présents aux épreuves du S1), et dans un local isolé pour les candidats bénéficiant d'un tiers temps ou de modalités d'accompagnement spécifiques. Il est évident que cette organisation nécessite un financement non négligeable (location, plusieurs dizaines de vacataires surveillants, etc.) qui impacte le budget de la faculté.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les associations d'étudiants ont mis en place un tutorat par des étudiants des cursus santé. Sont proposés des « colles » hebdomadaires et des séances le soir après les cours, sans indication des modalités pratiques. Les enseignants n'interviennent pas dans ce tutorat. Il serait intéressant de disposer de plus d'informations sur l'organisation de ce tutorat et d'indicateurs de suivi : nombre d'étudiants présents, impact sur les résultats, reconnaissance de l'engagement des étudiants tuteurs.

Le dossier ne fait pas état de démarche et de mesures spécifiques envers les étudiants en difficulté, en voie d'abandon ou rencontrant des contraintes particulières.

La réorientation est facilitée à la fin du premier semestre (S1). Les étudiants classés dans les 15 derniers pourcents de la promotion, après un classement sans coefficient, ne sont pas autorisés à poursuivre la PACES. Une journée d'information animée par des enseignants de formations susceptibles d'accueillir les étudiants en réorientation et un entretien individuel au Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) sont mis en place. La Faculté Sciences fondamentales et appliquées propose aux étudiants se réorientant en fin de S1 de PACES dans une première année de licence (L1) de *Sciences de la vie*, de valider secondairement ce S1 lors d'une session spéciale en cas de réussite au semestre 2 (S2). Il serait nécessaire de disposer d'un suivi rapproché de cette modalité qui concerne des étudiants dont les résultats à la fin du S1 de PACES sont particulièrement insuffisants.

Les étudiants classés au-delà de 2,5 fois le *numerus clausus* à l'issue du concours de fin d'année ne sont pas autorisés à redoubler immédiatement. Pour se réinscrire en PACES, ils doivent préalablement valider 60 ECTS dans une autre formation de l'Université. Ces étudiants s'inscrivent majoritairement en licence *Sciences de la vie*.

Le devenir (effectifs et taux de réussite au S1 et S2) des étudiants réorientés en licence des mentions *Sciences de la vie*, ou *Mathématiques, informatique, physique, chimie* est présenté de façon détaillée dans le dossier, mais il manque l'information concernant le moment de la réorientation, (imposée au S1 ou S2, ou après deux années de PACES). Il apparaît que, malgré un taux de réussite au S2 supérieur à 50 %, la validation du S1 est plus difficile, mais elle s'améliore pour les deux dernières promotions. Ces données mériteraient d'être commentées et valorisées.

Des validations totales ou partielles de L1 (licence *Sciences de la vie* et licence *Physique-chimie*) sont possibles pour les étudiants ayant validé 60 ECTS en PACES et non classés en rang utile pour poursuivre en cursus santé. Pour quelques étudiants, l'accès à la formation manipulateur en électroradiologie est facilité par la dispense des épreuves écrites du concours.

Au total, les dispositifs d'aide à la réussite et de réorientation sont mis en place. Toutefois, le dossier transmis ne donne pas suffisamment d'indication sur le nombre d'étudiants concernés et les résultats des étudiants qui ont bénéficié de ces mesures. Il ne développe pas d'analyse des données de suivi des réorientations et taux de réussite en fonction des cursus choisis alors que le suivi des étudiants inscrits en PACES est un élément d'information important pour les lycéens envisageant des études de santé.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Le dossier présente les effectifs étudiants de PACES et les baccalauréats d'origine sans autre donnée caractéristique (bourse, âge, répartition homme-femme, origine géographique).

L'analyse des effectifs de 2011 à 2015 montre que le nombre de vœux 1 dans les candidatures APB (Admission Post-Bac) et le nombre final de primants (première inscription en PACES) est très nettement inférieur (moins de 800) à la capacité d'accueil affichée (1060) sans que ces données soient commentées.

Les effectifs inscrits dans les différentes filières et les taux de réussite (classement en rang utile) ne sont indiqués que pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et ne sont pas différenciés selon le premier choix ou les choix multiples émis par chaque étudiant. Les pourcentages de réussite observés séparément pour les primants et les redoublants montrent des résultats très différents d'une filière à l'autre. En médecine et pharmacie, environ 45 % des étudiants classés en rang utile sont des primants. Cette valeur n'est que de 20 à 30 % dans les trois autres formations de santé. Il est regrettable que ces chiffres ne fassent pas l'objet d'une analyse par l'établissement, car celle-ci serait utile aux futurs bacheliers désireux de s'engager dans des études de santé. Environ 40 % (moyenne pour les trois années renseignées) des étudiants primants sont autorisés à redoubler immédiatement.

L'analyse des résultats des redoublants montre que le redoublement est particulièrement favorable pour l'admission en maïeutique (70 à 80 %) mais cette analyse non corrélée aux choix de filière reste peu informative.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Les données concernant les flux d'étudiants par filière ne différencient pas le choix unique ou les choix multiples de concours.

Les résultats aux concours ne sont pas indiqués en fonction du premier choix. Un des objectifs de la réforme PACES qui concernait la suppression du choix d'une filière par défaut n'est donc pas analysable, d'autant plus que l'organisation d'une seule UE spécifique commune à médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie incitent les étudiants à s'inscrire à plusieurs concours.

Pilotage de la PACES

La gestion de la PACES est assurée par la Faculté de Médecine-Pharmacie. Une cellule scalarité de la PACES est évoquée dans le dossier sans préciser ses missions et sa composition. Les moyens en termes d'agents d'administration ne sont pas indiqués.

L'enseignement est assuré de façon égale par des enseignants de médecine et de pharmacie. La composition des équipes pédagogique est donnée avec précision. Aucun enseignant de maïeutique, d'odontologie ou de kinésithérapie n'intervient en PACES.

Le jury (composition non indiquée) est présidé par un enseignant de médecine et un enseignant de pharmacie. Le jury associé à un comité de pilotage (composition non indiquée) assure une mission organisationnelle mais non évaluative de la formation.

Il faut remarquer qu'aucune démarche active d'évaluation par les étudiants, des enseignements et des modalités pratiques d'organisation de la PACES n'a été mise en place.

Il convient de souligner que pour chaque rubrique du dossier sont présentés les points forts et les points d'amélioration, ce qui signe une ouverture vers l'autoévaluation. Mais ces analyses ne sont pas toujours étayées par des données objectives. Ainsi le manque de locaux, le manque de personnels administratifs ne sont pas argumentés. Les analyses ayant conduit au projet d'ouverture d'une antenne délocalisée de la PACES à Angoulême ne sont pas détaillées.

En conclusion, le pilotage gagnerait à s'appuyer sur un véritable conseil de perfectionnement comprenant des membres enseignants, étudiants, anciens étudiants et personnels administratifs pour développer des missions évaluatives à partir d'indicateurs chiffrés tant sur les aspects organisationnels que sur les contenus de formation et les résultats des étudiants.

Conclusion de la PACES

Points forts :

- Organisation du concours sur un seul site assurant une parfaite égalité des conditions lors du passage des épreuves du concours.
- Mise en place de procédures de réorientation.

- Bonne information des étudiants.

Points faibles :

- Volumes d'enseignement magistral élevé et absence de TD en petits groupes.
- Absence d'enseignants de maïeutique, odontologie et kinésithérapie dans l'équipe pédagogique.
- Une seule UE de spécialisation commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie.
- Données de suivi de résultats au concours non différenciées selon les filières et les choix des étudiants.
- Données de suivi des réorientations insuffisantes pour être informatives.
- Absence d'argumentaire pour l'ouverture d'une délocalisation de PACES à Angoulême.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le *DFGSMa* est en conformité avec l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue de la préparation au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Le programme de 2^{ème} et 3^{ème} année (*DFGSMa1* et *DFGSMa2*) met l'accent sur la connaissance de la physiologie et vise à donner aux étudiants une maîtrise de l'obstétrique normale.

Le cursus comprend quatre semestres. Chaque semestre est composé d'UE théoriques et cliniques, à l'exception du semestre 3 qui ne comprend que des UE théoriques pour permettre la mutualisation avec d'autres cursus. A partir du semestre 4, les UE théoriques sont articulées avec les périodes de stages. L'organisation des enseignements théoriques et cliniques est contrainte par la disponibilité des salles de cours. Les UE librement choisies (UELC) sont planifiées sur la 2^{ème} année du *DFGSMa*, une sur chaque semestre. Au semestre 3, les étudiants ont la possibilité de choisir une UELC parmi toutes les UELC de l'Université de Poitiers ; au semestre 4 le choix est possible entre les 3 UELC organisées par le département pharmacie : UE activité physique et santé, UE addictologie, UE environnement et santé. L'UE parcours recherche est présente aux semestres 3 et 4, donnant aux étudiants la possibilité d'un double cursus maïeutique - recherche. Le volume des stages est important, avec 10 stages de trois semaines répartis sur le semestre 4 (3 stages, 10 ECTS), le semestre 5 (3 stages, 10 ECTS) et le semestre 6 (4 stages, 14 ECTS). Les objectifs des stages, l'encadrement et les modalités de suivi et d'évaluation sont précisés (convention, feuille d'acquisition, feuille de validation et carnet de stage). La liste et la localisation des stages ne sont pas fournies. Les modalités d'attribution des ECTS pour chaque UE ne sont pas clairement exposées.

Les cours magistraux ont lieu dans les locaux de la Faculté de Médecine et de Pharmacie et dans ceux de l'école de sage-femme située sur le site du CHU, en particulier pour les séances de simulation qui représentent un point fort de la formation. La salle informatique comporte six ordinateurs, ce qui est somme toute réduit ; il serait peut-être bénéfique d'envisager la mise à disposition d'un ordinateur portable par étudiant. Les facilités d'accès wifi seraient à préciser. La création de films comme supports pédagogiques pour l'apprentissage de gestes techniques est évoquée : le nombre d'heures, les modalités de diffusion, le taux de fréquentation ne sont pas précisés. L'item « projet tuteuré » n'est pas renseigné. Les cours et tous les documents nécessaires à la formation sont déposés sur l'ENT (espace numérique de travail) et la plateforme pédagogique. Il serait intéressant de préciser la nature des cours déposés (diapos, audio, vidéo).

Les évaluations des connaissances théoriques sont réalisées sous la forme d'examens organisés à la fin de chaque semestre. Elles peuvent se dérouler sous forme écrite, orale ou pratique en utilisant la simulation. Les modalités de suivi des acquisitions et des compétences des étudiants sont clairement explicitées et répondent parfaitement aux exigences réglementaires.

Une mutualisation de certains enseignements existe entre les filières Maïeutique et Médecine (*Diplôme de formation général en sciences médicales-DFGSM*). Il s'agit de l'UE sémiologie générale, de l'UE génétique médicale, de l'UE hormonologie reproduction et de l'UE tissu sanguin et immunitaire. L'enseignement de la physiologie dans l'UE appareil cardio-respiratoire ainsi que le module de pelvi-périnéologie de l'UE gynécologie sont mutualisés avec la formation de Masso-Kinésithérapie. Cette mutualisation est intéressante à souligner car peu fréquente en maïeutique.

L'acquisition de compétences additionnelles est réelle : anglais (UE spécifique sur les semestres 3 et 4 validant 5 ECTS), formation C2i (certification informatique et internet) niveau 1, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, attestation de formation à la simulation.

Les étudiants sages-femmes peuvent suivre l'enseignement du master *Sciences, technologies, santé*, mention *Biologie, santé, sciences du médicament*. La première année de ce master est acquise en fin de cursus de maïeutique par validation

de 60 ECTS (36 ECTS apportés par les enseignements de base de maïeutique, 12 ECTS par 2 UE du master, 3 ECTS par l'UE de bioéthique, 3 ECTS par l'UE d'anglais, 6 ECTS par un stage de 150 heures dans une équipe labellisée).

Dispositifs d'aide à la réussite

Les informations données aux étudiants sur la formation sont explicitées : Programme officiel des études, Référentiel « métier et compétences de la sage-femme », charte informatique du CHU, livret spécifique de chaque année de formation. Les textes réglementaires relatifs à la formation, au diplôme d'état et à l'exercice de la profession ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont mis en ligne sur l'ENT de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers. Les dispositifs d'aide à la réussite sont clairement précisés. Des temps d'échanges et de verbalisation des difficultés rencontrées au cours des stages sont planifiés et il y a la mise en place d'un tutorat de stage renforcé dont les modalités auraient mérité d'être précisées. Les étudiants qui rencontrent des difficultés financières ont la possibilité de faire une demande auprès du fonds social de la région. Les étudiants sages-femmes peuvent aussi bénéficier des services d'une assistante sociale du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et sociales). Les étudiants qui souhaitent arrêter le cursus maïeutique peuvent être orientés vers le Service d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite étudiante (SAFIRE). Cependant, ils sont souvent confrontés à une absence d'équivalence de leurs années effectuées en maïeutique. Les dispositifs d'aide aux étudiants en situation de handicap, aux salariés et aux sportifs de haut niveau ne sont pas précisés. Les dispositifs de mise à niveau pour les étudiants admis par le biais de passerelles ne sont pas explicités.

L'ouverture à l'international n'est, pour l'instant, pas proposée en *DFGSMa*.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée à 88 % d'enseignants permanents à l'établissement. Pour les universitaires, le grade, la composante d'appartenance (Faculté de Médecine et de Pharmacie), le nombre d'heures assurées et les enseignements dispensés sont mentionnés. Les professionnels rattachés au CHU sont des praticiens hospitaliers, des sages-femmes, des psychologues, des infirmières et des auxiliaires de puériculture. Des intervenants « extérieurs » à l'établissement assurent des contingents horaires conséquents, notamment en UE gynécologie et en UE obstétrique ; les qualités de ces intervenants et les raisons de ces choix ne sont pas explicités. L'équipe pédagogique de maïeutique est constituée de 3,8 ETP (équivalent temps plein) sages-femmes dont 1,8 ETP pour le *DFGSMa*, et d'une sage-femme directrice. Le volume horaire des enseignements théoriques réalisés par les sages-femmes est dans l'ensemble peu important (entre 3 à 17 heures) sauf dans une UE (50 heures). Il y a une sage-femme référente pour chaque niveau de formation. Cette sage-femme est responsable de la planification des enseignements, de l'organisation de la formation clinique, des évaluations et du suivi pédagogique des étudiants. Le suivi managérial de cinq travaux de recherche par les sages-femmes enseignantes est mentionné sans autre précision, un complément d'information aurait été intéressant.

Un conseil technique et un conseil de vie étudiante font office de conseil de perfectionnement. La composition et les rôles de ces deux structures sont précisés.

Les moyens administratifs sont considérés comme insuffisants par les responsables de la formation : une secrétaire (employée actuellement à 90 %) assure la gestion administrative de l'école (*DFGSMa* et *DFASMa*) ; un agent de la scolarité de la Faculté de Médecine et de Pharmacie est en charge de l'inscription universitaire des étudiants et de la saisie des résultats aux examens.

Un jury unique est constitué, sa composition est connue.

L'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants ne semble pas faire appel aux outils mis à disposition par l'Université. Seuls des projets de questionnaires d'évaluation des stages, des cours théoriques et des séances de simulation sont en cours de finalisation.

La mise en place d'un dispositif d'autoévaluation ne semble pas exister.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le recrutement en *DFGSMa1* est essentiellement réalisé à l'issue de la PACES avec un *numerus clausus* actuel de 21. 2 étudiants étrangers peuvent être également admis, mais les échanges internationaux sont encore très faibles. Des passerelles entrantes sont possibles dans le cadre de l'article L.631-1 du code de l'éducation dans la limite d'un quota défini par grande région et pour des étudiants issus de la deuxième année des licences *Sciences du vivant* et *Chimie* depuis 2015-2016.

Le nombre d'étudiants redoublants en 2^{ème} année est très faible.

Le dossier rapporte trois passerelles sortantes en 2^{ème} année (une en 2011-2012, deux en 2015). Il est regrettable que l'information sur l'orientation choisie ne soit pas mentionnée.

Il n'y a pas eu de passerelle entrante en 3^{ème} année au cours des quatre dernières années.

Le taux de réussite aux examens est excellent (95 %).

Conclusion des deuxième et troisième années

Points forts :

- Organisation très satisfaisante.
- Formation par simulation pour l'apprentissage des principaux gestes techniques.
- Dispositifs d'aide à la réussite et accompagnement des étudiants.
- Mutualisation notable des enseignements avec les formations DFGSM et Kinésithérapie.
- Suivi des acquisitions et des compétences.

Points faibles :

- Absence de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de conseil de perfectionnement et de démarche d'autoévaluation.
- Absence d'ouverture à l'international.

Avis global et recommandations :

Le dossier PACES est clair et bien renseigné hormis les indicateurs de suivi des étudiants et de leurs résultats. Les effectifs de PACES représentant un nombre significatif des étudiants inscrits, l'université se doit d'accompagner la Faculté de Médecine et de Pharmacie dans les modalités d'enseignement (locaux, vidéo-transmission, TD) et dans le suivi des flux d'étudiants et de leur devenir.

Il est recommandé de développer une évaluation des enseignements par les étudiants et il convient d'initier le processus d'autoévaluation, en mettant en place un véritable conseil de perfectionnement réunissant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et des professionnels. A l'aide d'indicateurs chiffrés, ce conseil devra, entre autres missions, procéder à l'évaluation objective des dispositifs d'aide à la réussite et affiner l'analyse des résultats obtenus par les étudiants en PACES par la prise en compte du nombre de concours auxquels ils s'inscrivent et le choix préférentiel de filières qu'ils expriment s'il s'inscrivent à plusieurs d'entre elles.

Le cursus du *Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques* (DFGSMa) est construit en conformité avec les textes réglementaires et apparaît dans sa globalité en adéquation avec le besoin de formation des sages-femmes. La mise en place d'un conseil de perfectionnement est souhaitable pour introduire une démarche d'amélioration continue fondée sur l'analyse d'indicateurs chiffrés. L'aide de professionnels de l'Université pour l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants serait souhaitable dans le but de garantir la pérennité du processus. Un dispositif d'autoévaluation est également à prévoir.

Les dispositifs d'aide aux étudiants en situation de handicap, aux salariés et aux sportifs de haut niveau devront être précisés.

L'ouverture aux échanges internationaux mériterait d'être envisagée, et sera probablement facilitée par la création d'une UELC « projet universitaire » en 2016-2017.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LG180013279 - grade licence « dfg sf - diplôme de formation générale en sciences maieutiques ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du grade licence « dfg sf - diplôme de formation générale en sciences maieutiques », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval